

AU SERVICE DE L'ENFANCE

LES PLAINES DE JEUX

par Maurice Deletang

Le bain d'air vivifiant et stimulant n'est pas moins utile à l'organisme que la lumière et la chaleur. Il est nécessaire d'aérer les individus autant que d'aérer les habitations. C'est pourquoi, M. H. DE GENST, Inspecteur de la gymnastique dans l'Enseignement Moyen, affirme avec raison qu'une des grandes réformes éducatives qui s'imposent c'est d'assurer le plein air à tous : tout-petits, écoliers, adolescents, ouvriers, intellectuels et manuels. Ceci en multipliant les plaines de jeux, les bassins de natation ouverts et les terrains sportifs.

Le jeu est indispensable non seulement au développement de la vie physique de l'enfant et à l'équilibre de sa santé, mais aussi à son éducation morale. S'il est bien pratiqué, méthodiquement enseigné et contrôlé, il peut être hautement favorable aux études. C'est en jouant, en formant ses réflexes, en acquérant l'assurance et l'initiative que l'enfant se prépare aux activités et aux disciplines de la vie sociale.

Les espaces réservés aux jeux sont plus que jamais indispensables à l'enfance.

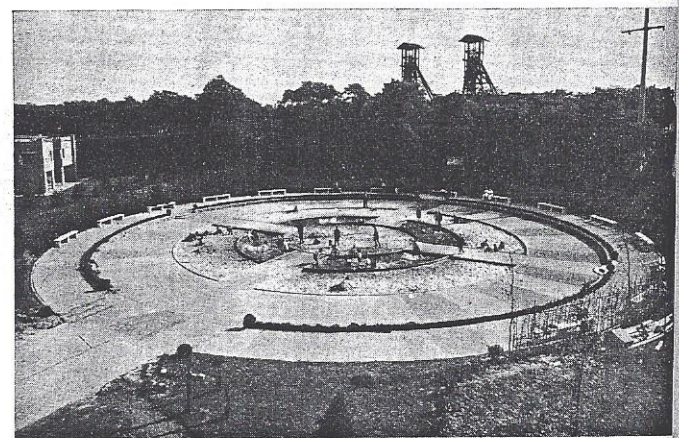
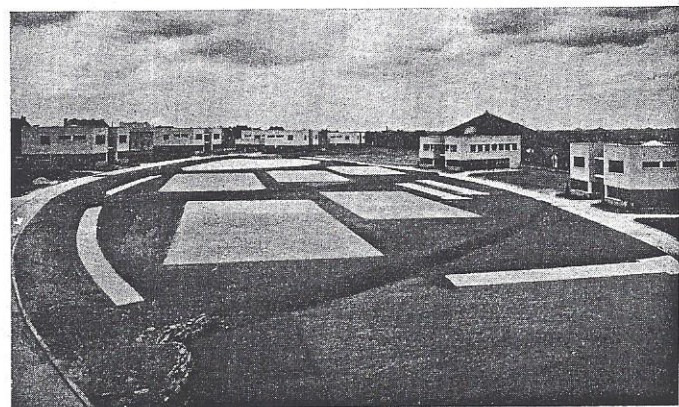
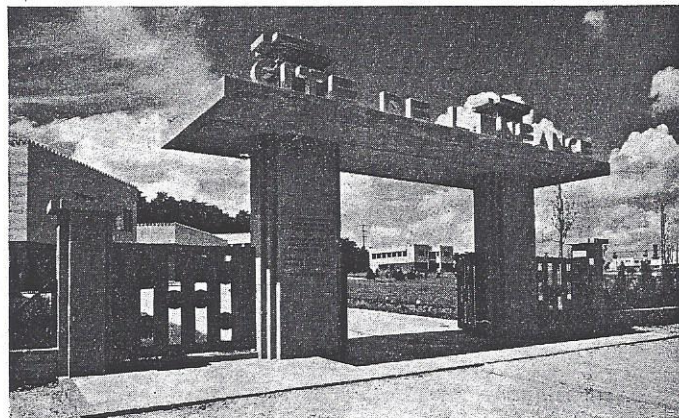
En effet, au fur et à mesure où se développe l'industrialisation du pays, les populations urbaines se font plus denses et moins sain leur habitat. Les gens des villes vivent de plus en plus enfermés dans des locaux mal conditionnés et mal aérés. Leurs distractions elles-mêmes présentent ce caractère débilitant. Tant de soirées passées à la brasserie, au cinéma, au café-concert, dans une atmosphère viciée, accélèrent une décadence physique maintes fois signalée par les autorités médicales, pédagogiques et militaires.

L'enfance, entraînée dans ce cycle épuisant, subit le contre-coup de l'énerverment des parents, tandis que les emplacements où les gosses des classes laborieuses pouvaient jadis s'ébattre librement sont transformés en boulevards, en places publiques, en terrains à bâtir qui se couvrent rapidement de constructions, et dont de sévères règlements de police interdisent l'accès.

Les rues pavées, encombrées par une circulation intense sont devenues dangereuses. Enfin, par son développement rapide et obligatoire, l'instruction publique enferme les scolaires dans des écoles où l'espace leur est parcimonieusement mesuré, où les récréations trop courtes se réduisent souvent à une marche monotone en rangs, dans une cour trop petite.

L'on convient qu'après une alimentation suffisante et saine, l'air pur et le mouvement libre et joyeux constituent les plus impérieux besoins des enfants en âge d'école.

Or, l'on sait qu'en périodes de vacances, 95 % des petits citadins restent en ville, traînant autour de leurs maisons, vivant des journées entières dans des pièces à l'atmosphère confinée, aban-



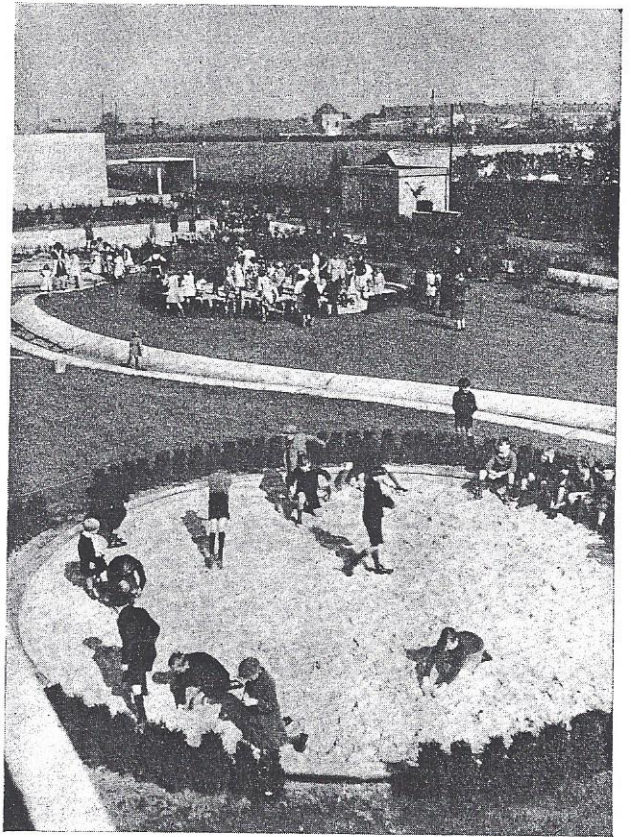
Photos R. Cuyllis

La Cité de l'Enfance, à Charleroi. Architecte Marcel Leborgne. De haut en bas : Le portique de l'entrée principale. — Aspect d'un ensemble de pavillons scolaires et d'emplacements de jeux : basket-ball, tennis, boules, pas de géant, etc. — Le coin des jeux de sable et des « barboteuses ».

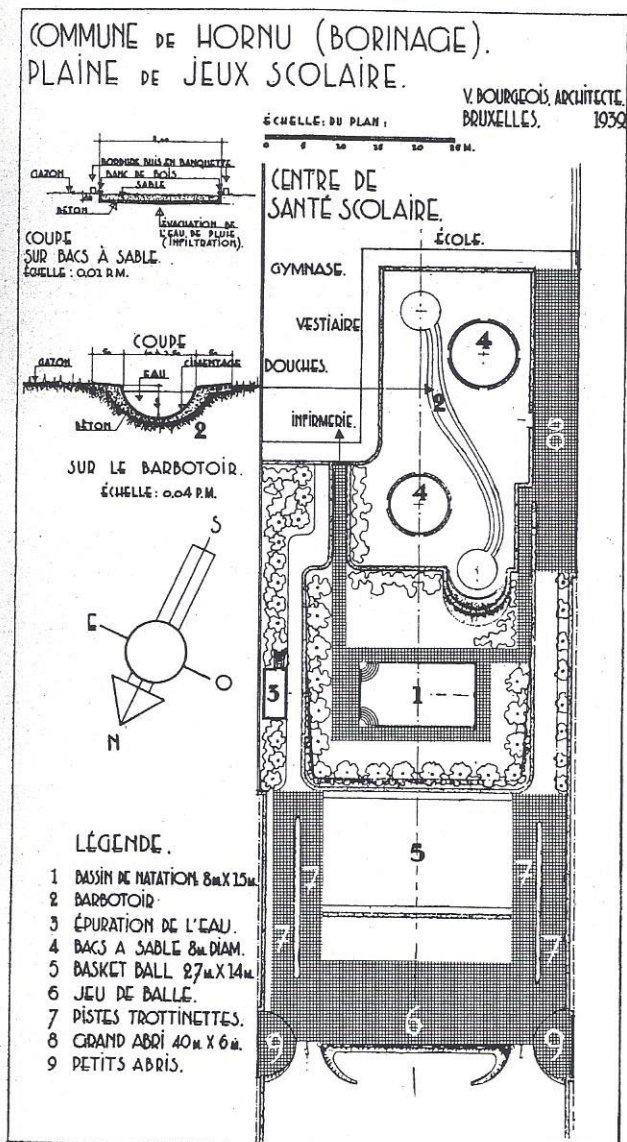
donnés souvent par des parents qui doivent travailler rudement pour subvenir aux besoins matériels de la nichée.

Les parcs publics et les squares n'offrent à l'enfance, en général, que des dispositions peu conformes à ses vrais besoins, ayant été conçus pour les adultes. Certes, la notion d'aération et d'ensoleillement est apparue à l'esprit des édilités urbaines et il est déjà admis que la création d'espaces libres réponde à une urgence impérieuse. Trop souvent, cependant, comme le disait fort bien le sénateur Henri SELLIER, « pour des raisons de pseudo-esthétique, des préoccupations de mégalomanie primaire, on a multiplié les squares d'apparat : pelouses gazonnées, massifs de fleurs, arbres d'essence exotique ou rare, formant des ensembles de verdure d'un grand charme. Mais malheur aux enfants qui osent s'y hasarder ! Interdiction de quitter l'allée sablée, surtout de se servir d'aucun projectile, fut-il un ballon inoffensif dont la chute risquerait de casser les boutons du géranium ou de fouler l'herbe verdoyante ! »

Dans les grandes villes, les espaces libres et plantés qui devrait jouer, dans chaque quartier, le rôle de la place centrale du village et s'offrir aux libres ébats des enfants, ont peu à peu disparus. Les jardins publics et les squares, soumis à des règlements disciplinaires figurent, comme



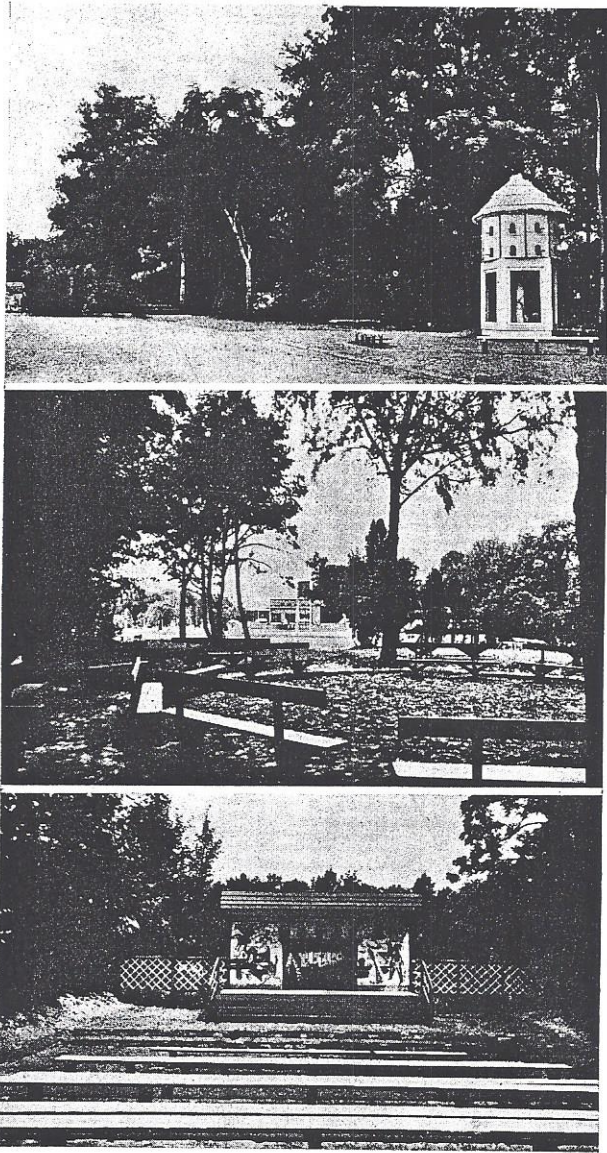
Un aspect de la plaine de jeux à Hornu. Les bacs à sable. Au fond, la petite piscine en plein air et le fronton du jeu de balle. — Architecte : Victor Bourgeois.



le disait SELLIER, des parcs de Versailles en miniature ou des Buttes Chaumont en réduction ! Il est temps de se souvenir de la triple fonction de ces espaces urbains : parure, repos, jeux des enfants. Au principe de la beauté il importe désormais que l'on joigne celui de l'hygiène de l'enfance et de son plaisir, lequel n'est point ennemi d'une discipline saine de la vie collective, bien au contraire. Car, en fait, n'était-ce pas l'un des aspects curieux de l'égoïsme sacré d'une société tout entière soumise aux habitudes d'esprit de sa bourgeoisie, que ces jardins et ces squares aux riches broderies florales, aux promenades harmonieuses certes, mais composées exclusivement pour le plaisir de l'intelligence et des yeux, portant entrave aux élans corporels d'une jeunesse avide d'espaces où bondir.

L'organisation du plein air à l'école et sa pratique hors de l'école doit de plus en plus attirer l'attention des pouvoirs responsables de la santé publique. Comme le disait M. DERY, Echevin de l'Instruction de Saint-Josse-ten-Noode, s'il est intéressant de s'occuper des loisirs des travailleurs, il est non moins important de préparer cette œuvre par l'organisation des loisirs de l'enfance. Il faut faire aimer aux écoliers la vie en plein air, créer en eux le désir irrésistible de l'espace libre, des jeux collectifs dans le cadre de la nature, des promenades en groupes et des chants en commun. Il faut aussi créer chez les maîtres trop casaniers, paresseusement ou égoïstement attachés aux vieil-

Plan de la plaine de jeux à Hornu. Architecte : Victor Bourgeois.



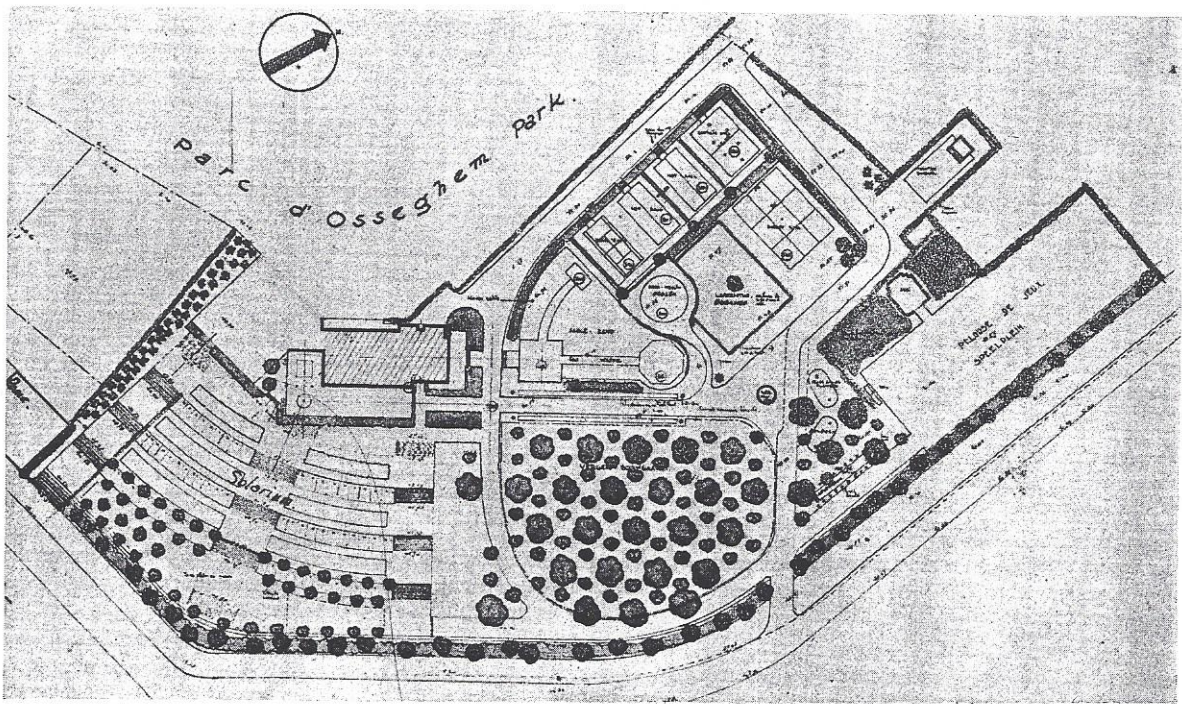
Trois détails du parc d'enfants « Reine Astrid ».
De haut en bas : la volière et son pigeonnier; la rotonde de la classe en plein air; le théâtre de marionnettes.
Architecte : René Péchère. Photos Gregorius.

les méthodes, aux habitudes anciennes, la conscience de la grandeur et du caractère salvateur de cette cause : le grand air pour la jeunesse !

Les résultats remarquables obtenus dans les écoles de plein air, l'heureuse influence sur la jeunesse scolaire des plaines de jeux doivent accélérer la multiplication de ces institutions. Certaines communes ont entrepris de mener à la campagne les jours de beaux temps, en autocars ou en tramways spéciaux, les petits du jardin d'enfants. Dans ce but, elles firent l'acquisition de terrains bien situés et les aménagèrent de manière pratique. C'est une excellente initiative. Chaque commune ou groupe de communes devrait posséder une ou plusieurs plaines de jeux, suivant l'importance des populations et l'étendue des territoires.

Lors de l'installation de ces plaines suburbaines, il faudrait tenir compte de la valeur sanitaire de l'endroit (plateau, proximité d'un bois, éloignement des usines, briqueteries, déversoirs d'immondices, marécages); des facilités d'accès (aux portes de la commune, près du tramway ou d'une gare de chemin de fer, service d'autobus ou accès facile à pied ou à bicyclette); de la nature du terrain (éviter un sol argileux devenant boueux et glissant par temps humide et très dur par forte gelée); des crédits disponibles, de la population (nombre et genre); des services qui y seront organisés et du personnel dont on dispose pour les assurer.

Pareilles plaines permettent l'organisation de cours scolaires en plein air, suivant un tableau de roulement; de cures d'air pour les enfants débiles (gymnastique, soins corporels et médicaux, bains de soleil ou de lumière, chants, jeux libres, variés et organisés, leçons de choses, etc...); clas-



Plan d'ensemble des installations de plein air du Parc d'enfants « Reine Astrid », au Heysel.
De gauche à droite : l'entrée et le solarium en paliers, le verger, la plaine des jeux libres. Dans le prolongement du pavillon, devant la façade Est, les barbotteuses, le bac à sable et les pelouses des tout-petits. — Architecte-jardiniste : René Péchère.



L'école et la plaine de jeux modèles, à Liège. Réalisation du Groupe d'architecture l'Equerre. Photo G. Jacoby.

ses régulières en plein air dans des bâtiments permanents ou démontables conçus rationnellement; service des congés du jeudi, du dimanche et des jours de fêtes, tous les enfants sans distinction étant admis dans la plaine; colonies ou gardiennats de vacances; enfin, service donnant le moyen à une masse considérable d'enfants de s'ébattre au grand air sans être soustraits aux soins familiaux.

Voici comment M. H. DE GENST, dont nous venons d'exposer synthétiquement les arguments, définit les conditions nécessaires à l'établissement d'une bonne plaine de jeux suburbaine : « Ce qu'il faut, c'est essentiellement de l'espace, une grande plaine gazonnée, en léger dos d'âne, pour jeux de groupes ou d'équipes, des pelouses nombreuses, si possible en terrasses, avec bancs de repos ou pour cures de soleil (solarium) pour enfants et parents, des plantations variées et bien distribuées, vergers, plates-bandes avec plantes vivaces, massifs de rhododendrons, de contonéasters, fleurs, arbres protecteurs et ornementaux, tels que peupliers d'Italie, buis boules, tilleuls, platanes, ifs, sapins. Des allées en gravier de dolomie. Des jardinets pour enfants; une buvette et fontaine d'eau potable. Un élevage de petits animaux : oiseaux, poissons, lapins, etc... Un théâtre d'enfants et un guignol. Un petit cinéma et une bibliothèque enfantine. Des emplacements pour les jeux: plage de sable fin et barbotteuse pour les tout-petits, labyrinthe en haie vive, bassins peu profonds, en béton, reliés par des canaux d'eau courante en cascates et en serpentine; pistes de courses à pied, pour petites bicyclettes et autos d'enfants, pour trottinettes; emplacements pour sauts, ballodrome, courts de tennis, de basket-ball, de net-ball, de deck-tennis, cibles pour jets, fronton de pelotes, toboggan, petit carrousel, piscine de natation, etc..

Quant aux constructions, elles peuvent se limiter à de simples abris précaux ou galeries couvertes, mais aussi comporter salle de gymnastique, de jeux et de danses, salles d'orthopédie, salles

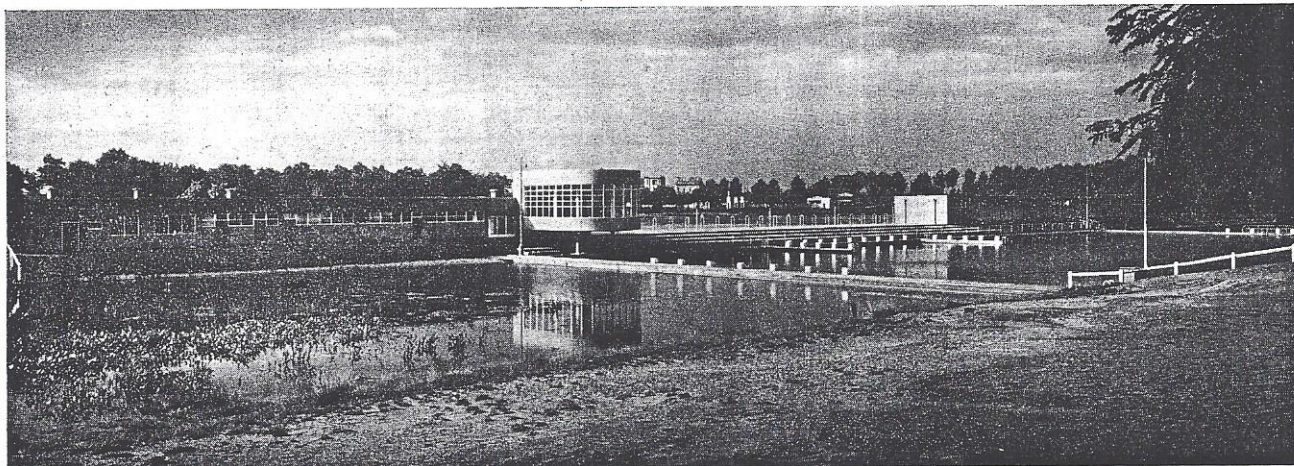
de repos, salles de classes en plein air, bureaux pour la direction, pour le contrôle médical et pour le personnel, cuisine, réfectoire et dépendances, vestiaires, bains douches et lavabos, installations sanitaires, infirmerie et petite pharmacie, remise pour le matériel des jeux, outils pour l'entretien du terrain, des plantations et du bâtiment, locaux pour le concierge ou gardien. Le tout doit être clôturé de préférence par une haie vive sans épines. Ces installations doivent présenter un aspect riant, attrayant, clair et lumineux; les peintures seront vives, les décorations et écriteaux s'inspireront de la psychologie enfantine. »

Et ce maître pédagogue ajoute : « Le rendement de la plaine dépend essentiellement de sa direction. Outre un concierge gardant les locaux et surveillant le matériel, il est indispensable que la plaine soit sous la surveillance constante d'une direction aidée du personnel enseignant ou de moniteurs et monitrices formées spécialement. »

La Croix-Rouge de Belgique assure par des cours normaux, organisés chaque année dans une région différente du pays, la formation de ces éducateurs spécialisés; elle a édité un « Manuel relatif à l'organisation des jeux en plein air » et des recueils de rondes enfantines.

Certes, l'Ecole Normale prépare mieux qu'autrefois le personnel des écoles à diriger les services et jeux en plein air, l'expérience toutefois a démontré que seule une direction permanente et compétente permet de créer un esprit, une atmosphère de joie, de sympathie, de sécurité, en un mot une ambiance éducative de « foyer ».

A ce jour, il n'existe rien en Belgique qui satisfasse à un programme aussi précis. Un plan intéressant, fort complet bien qu'un peu sec, de l'architecte-jardiniste René PECHERE, n'a pas reçu de réalisation pratique, ce qui nous semble regrettable. Par contre une quinzaine de plaines de jeux de programmes particuliers, étaient en cours d'exécution ou en voie d'achèvement au début de l'année 1940. Parmi les plus dignes d'attention,



Un aspect des installations de plein air, à Hofstade. — Architecte : Charles Van Nueten.

citons celles d'Hornu (architecte Victor BOURGEOIS), de « La Dodaine » à Nivelles (architecte LADRIERE), de la « Cité de l'Enfance » à Marcinelle (architecte Marcel LEBORGNE).

Il est souhaitable que la rigidité soit bannie de l'ordonnance des plaines de jeux. Le cadre doit donner à l'enfance une sensation de liberté, et lui permettre de communiquer dans un esprit de simplicité et de confiance avec des beautés naturelles, organisées mais non pas déformées. Ceci demande assez de simplicité, une certaine largeur de composition, la connaissance et le respect de la nature, l'exclusion des végétaux rares et des éléments d'équipements d'un pittoresque trop recherché ou d'une qualité médiocre.

L'architecte-urbaniste Raphaël VERWILGHEN, qui étudia sous ses aspects multiples le problème des plaines scolaires, insiste sur la nécessité de conférer aux installations un caractère de bonne rusticité. Ceci n'entend pas qu'il faille les concevoir dans un style régional. Le « rustique » s'accommode plus honnêtement d'une architecture rationnelle et de procédés de construction très modernes. Il s'agit de la recherche d'une grande sobriété et d'une adaptation aussi intime qu'il se peut à la nature environnante. Les bâtiments des plaines de jeux, comme ceux des colonies scolaires, sont trop souvent des constructions de caractère urbain, alors qu'ils devraient être des campements coquets, exécutés solidement, dotés de services d'hygiène nécessaires, mais entrepris avec un sens exact de l'économie. À l'exemple des bons gîtes d'étapes, auberges de jeunesse, camps de travail, etc., des pays nordiques.

Il est bon de faire mention ici de nos **Parcs Astrid** dont la construction fut interrompue par les événements.

En hommage de fidélité à la mémoire de Celle qui fut une souveraine souriante et aimée autant qu'une tendre mère, le conseil d'administration de la Société « Le Souvenir de la Reine Astrid » pensa « que le plus beau monument de la reconnaissance nationale serait la création d'un ensemble d'institutions consacrées à la Santé de l'Enfance ». Son programme d'action prévoyait l'édification d'un parc d'enfants dans chacun des chefs-lieux de nos neuf provinces; l'exécution de chacun d'entre eux devant être confié à une association locale, fondée sous le régime des sociétés sans but lucratif.

Le plus bel exemple, le plus complet et le plus harmonieux sans conteste est le parc d'enfants édifié au plateau du Heysel par l'architecte Robert PUTTEMANS et l'architecte-jardiniste René PECHERE, sur le terrain occupé par le pavillon de la Lettonie, à l'Exposition de Bruxelles 1935.

Il a été établi par des techniciens de plusieurs pays que les plaines de jeux pour enfants de 7 à 15 ans, utilisées en dehors des heures de classes, exigent un minimum de 0.37 m² par habitant. Ce chiffre, proposé en 1928 par le Professeur néerlandais VAN SCHAYEN, fut porté à 0.50 m² par le Docteur allemand Carl DIEM, à 0.85 m² par le Professeur suisse HOESCHEL.

À Amsterdam, les dimensions d'une plaine de jeux pour une école de 7 classes, avec 240 élèves, sont de 16 × 35 m., c'est-à-dire de 2.35 m² par écolier et de 0.32 m² par habitant.

Par contre, pour les jardins de jeux, du type de nos « Parcs Astrid », spécialement conçus pour les enfants de 2 à 7 ans, il est convenu que pour un groupe de 100 enfants il sied de prévoir une aire minimum de 15 × 30 m., soit de 450 m². S'il existe un espace libre suffisant, la superficie utilisée sera portée au double, à 900 m².

Dans nos parcs et squares de promenades et de repos, faute d'emplacements aménagés pour eux, les tout-petits jouent le plus souvent dans les allées, exposés à divers risques, se livrant sur les pelouses à d'innocentes déprédations condamnées par le « Règlement », au grand souci des mères !

Des transformations peu coûteuses permettraient de prévoir, dans de nombreux squares et terre-pleins de la capitale et des grandes agglomérations du pays, de petits parcs clôturés réservés aux jeux puérils.

À ce propos, l'architecte-jardiniste Jean CANNEEL-CLAES, Chef du Service des Plantations au Commissariat général à la Restauration, cite volontiers les réalisations de la Ville de Paris. Bien qu'il s'agisse de « solutions de fortune » elles méritent en effet l'examen, et peut-être y trouverait-on les moyens d'une application immédiate au profit de nos troupes enfantines.

Dans un endroit arboré, éloigné s'il se peut de la limite extérieure du square ou du parc, sont disposés des « bains de sable » constitués d'une aire bétonnée et drainée, revêtue d'une couche épaisse de sable marin. Renouvelé fréquemment

durant l'été, préservé de la souillure des chiens par une surveillance sévère, désinfecté hebdomadairement au moyen d'une solution à 2 % d'hypochlorite de sodium, ce sable moëlleux et propre est le lieu d'amusement idéal pour les mignons.

Les cuves destinées à contenir le sable ont une forme généralement rectangulaire ou semi-circulaire, variable suivant la disposition du terrain. Elles sont soit limitées sur trois côtés par un muret surmonté d'une grillette, soit, ce qui est préférable, enterrées légèrement, de sorte que le muret affleure au niveau du sol. Des bancs pour les mamans sont placés autour de la cuve. L'ensemble réalise un enclos de verdure où les petits sont soustraits aux risques de chute par la rencontre des grands garçons turbulents.

Si la place est abondante, le rescindement ou la suppression de pelouses ou de massifs permet d'adjoindre au « bain de sable » une aire tracée et plantée, avec théâtre de marionnettes, carrousel et petits jeux. Une grillette basse entoure alors le royaume des tout-petits, comme il fut fait lors de l'Exposition au Heysel.

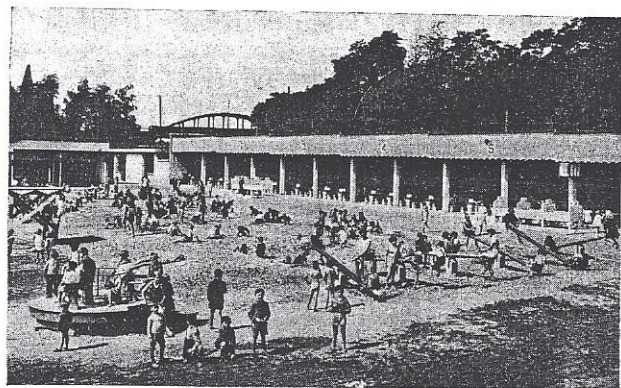
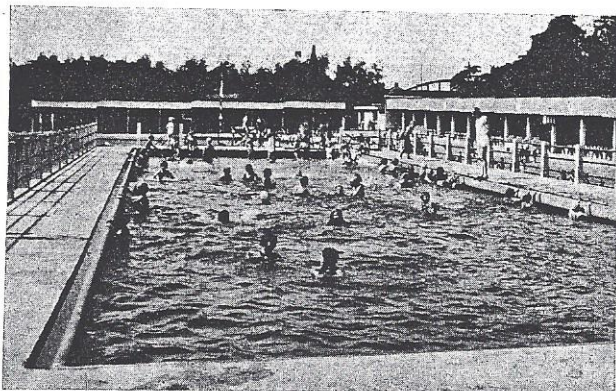
Vraiment modernes sont les « Squares d'enfants » aménagés ces dernières années dans plusieurs pays, et qui marquent une réaction intéressante contre la politique des jardins d'apparat.

Ces squares d'un type nouveau, adaptés à leurs fins, présentent des plans variant selon les cas d'espèces, les principes généraux étant identiques.

Les espaces réservés aux enfants y sont délimités et clos. Ils comportent des bains de sable accompagnés de bancs pour les petits, et de tables à leur hauteur où les plus jeunes peuvent commodément faire des « pâtés ». Un abri et des jeux (balançoires, chevaux de bois, etc.) complètent parfois le coin des enfants. Un abri vitré et chauffé forme salle de jeux en cas de mauvais temps; un local pour l'infirmière, des lavabos, des W.-C., des pédiluves, des jouets incassables sont à la disposition des petits.

Dans ces squares une surveillance continue, assurée par des infirmières, libère les mamans qui travaillent au dehors du soin de s'occuper des enfants.

Ils sont ouverts les jours ouvrables, de 7,30 h. à 19 h. Les enfants de 2 à 7 ans y sont admis



Plaine Communale de Jeux et de Sports, à Marcinelle. — Architectes : Jos. André et Robmolle. — En haut : le grand bassin; en bas : la cuvette de sable, le carrousel, les balançoires.

après un examen médical et le séjour est le plus souvent entièrement gratuit.

Souhaitons, qu'en Belgique, les divers programmes de l'équipement national en faveur de l'enfance et de la jeunesse, fassent l'objet de nombreuses réalisations pratiques au bénéfice des tout-petits, des écoliers, des étudiants, des jeunes ouvriers, artisans et employés. **Ceci dans l'ordre des squares d'enfants et des plaines de jeux, aussi bien que des terrains de sports, piscines, centres de culture physique et stades d'athlétisme, dont nous traiterons prochainement.**



La plaine de jeux de Nivelles. La plage des enfants et l'abri-classe. — Architecte : Maurice Ladrière. Photo Despret.